



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT L'OCCUPATION  
DE LA PLACE CHARLES DE GAULLE  
LES SAMEDIS 15 ET 22 AVRIL 2023  
DANS LE CADRE D'UNE ANIMATION  
"LE JEU DE PISTE"**

PL/CB  
APM 23/0555

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L.2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304 a en date du 6 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par Madame Maryline LAFITTE, Présidente de l'association ROYAN SHOPPING, sise 5 rue du Château d'Eau à 17200 ROYAN,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, dans le cadre d'une animation « Le Jeu de Piste », les samedis 15 et 22 avril 2023,

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal APM N°23/0521 en date du 08 mars 2023.

ARTICLE 2 : La place Charles de Gaulle sera occupée pour la manifestation « Le Jeu de Piste » qui se déroulera les samedis 15 et 22 avril 2023, de 09h00 à 18h00.

ARTICLE 3: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 10 mars 2023

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Cinquième Adjoint,



Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 14 mars 2023